



**Mairie**

1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

PC03333720P0016M01

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le – 2 MAI 2024

ID : 033-213303373-20240430-ADS\_PC20P0016M1-AI

**DESTINATAIRE**

Monsieur MOUSSAOUI Hicham  
Madame MOUSSAOUI Fadoua  
9 rue de la Muscadelle  
33230 PREIGNAC

<b>PC 033 337 20 P 0016 M-01</b>	
<b>Demande déposée le 19/04/2024</b>	
Par :	<b>Monsieur MOUSSAOUI Hicham Madame MOUSSAOUI Fadoua</b>
Demeurant à :	<b>9 rue de la Muscadelle 33230 PREIGNAC</b>
Pour :	<b>Pose d'une pompe à chaleur, modification partielle du revêtement sur façade</b>
Destination :	<b>Habitation</b>
Sur un terrain sis à :	<b>9 rue de la Muscadelle Lotissement « Le Domaine de Jeanton » - Lot 11 33210 PREIGNAC</b>
Cadastré :	<b>B 1768</b>
Superficie :	<b>452 m<sup>2</sup></b>

Lettre recommandée A/R

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**  
**Accordé au nom de la commune par le Maire**

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

**Mairie**

1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

[mairie@preignac.fr](mailto:mairie@preignac.fr)

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,  
Vu le permis d'aménager n° 033 337 19 P 0001 portant création du lotissement « Le Domaine de Jeanton » composé de 12 lots et notamment du lot N°11, délivré en date du 17/12/2019,  
Vu l'arrêté municipal relatif au permis d'aménager n° 033 337 19 P 0001 portant autorisation de vendre les lots par anticipation avant l'exécution des travaux de finition et date du 17/07/2020, et notamment l'engagement du lotisseur de terminer l'intégralité des travaux au plus tard le 31/07/2022,  
Vu le certificat par lequel le lotisseur atteste que les équipements desservant le lot N°11, objet de la présente autorisation, sont achevés, délivré en date du 22/07/2020,  
Vu le permis de construire initial n° 033 337 20 P 0016, accordé à Monsieur MOUSSAOUI Hicham, en date du 22/01/2021,

**ARRETE**

**Article 1** : Le présent permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit ci-dessus, conformément au dossier déposé, et sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées ci-dessous.

**Article 2** : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la validité du présent permis de construire modificatif reste attachée au délai de validité du permis de construire initial. Les clauses, conditions et prescriptions du permis de construire initial sont maintenues et devront être respectées.

**Article 3 : ASPECT EXTERIEUR**

Conformément à l'article 11 du règlement du lotissement susvisé, « Les éléments techniques nécessaires à la régulation de la température interne ou à la production d'énergie renouvelable de la construction [...] **doivent être masqués de l'espace public** ».

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent permis de construire.

**Article 5** : Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 19/04/2024.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **30/04/2024**

Le Maire,



**Thomas FILLIATRE**